

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 06 septembre
2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 06 septembre, 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil, sous la Présidence de Christophe DUBOSC

Conseillers Présents : Christophe DUBOSC, Catherine BAUDOUIN-BERTIN, Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT, Corinne BRENNE-ARNOUX, Guillaume VALABREGUE, Daniel CANU, Claude HERANVAL, François DUBOSC, Flavien BOYOT

Absent : Jean-Luc TROHAY,

Secrétaire de séance : Catherine BAUDOUIN BERTIN

Date des convocations : le 30/08/2024 Date d'affichage : le 30/08/2024

Monsieur le Maire demande 2 ajouts à l'ordre du jour :

- Terrain communal
- Indemnité gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2/ Fonds de solidarité logement et du Fonds départemental de garantie et de caution des loyers
- 3/ Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats
- 4/ Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2024 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ET DU FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE ET DE CAUTION DES LOYERS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour le fonds de solidarité logement pour l'année 2024, reconductible tacitement sur 2025 et 2026.

Coût pour la commune par an :

160 X 076 = 121.60 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**DELIBERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU
SEIN DE LA CHAPELLE SUR DUN**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune de la Chapelle sur Dun souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société Berger Levrault a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Maire signe le contrat d'adhésion aux services de Berger Levrault pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Le conseil municipal autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- Le Conseil municipal donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de Berger LEVRAULT pour le module d'archivage en ligne ;
- donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine- Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune de la Chapelle sur Dun et BERGER LEVRAULT.

PLANTATIONS SUR LE TERRAIN COMMUNAL

Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT présente au conseil municipal le projet et les devis reçus pour la plantation du terrain communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis des Jardins d'Avremesnil.

INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église car l'église est fermée.

Questions diverses :

Réparation des cloches de l'église : le devis a été signé le 12 août à BIARD ROY, nous attendons une date d'intervention, coût 1484 €.

Rencontre avec la Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Président, le Directeur Général des Services et le comité de Direction de la communauté de communes souhaitent venir à la rencontre des communes. À ce titre, ils proposent de venir partager un temps d'échanges avec le Maire, les Adjoints, et les Conseillers municipaux qui le souhaitent au sein de notre commune. Cette rencontre a pour vocation d'évoquer différents sujets qui vous préoccupent, les projets de notre commune, en lien avec la Communauté de Communes. La date qui vous est proposée est le vendredi 8 novembre 2024 dès 9h00.

Points d'apport volontaire : Claude HERANVAL fait remarquer que les points d'apport volontaire débordent régulièrement. Réponse de la Communauté de communes : Véolia a eu des pannes avec leurs véhicules. Le problème doit être résolu avec un planning de rotation.

Guillaume VALABREGUE demande à ce que le caniveau de la rue du Rio soit dégagé.

La campagne de betteraves a démarré, les camions traversent à vide le village.

Daniel CANU informe de la création d'une nouvelle association : Histoire(s) et patrimoine capelais.

Mme CHAGROS : Trésorière

Mme LOUVEAU : Secrétaire

Daniel CANU : Président

Fin de séance : 19h30

LISTE DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Christophe DUBOSC	
M. Flavien BOYOT	
M. Guillaume VALABREGUE	
M. Jean-Luc TROHAY	
Mme Catherine BAUDOUIN BERTIN	
M. François DUBOSC	
M. Claude HERANVAL	
Mme Corinne BRENNE- ARNOUX	
Mme Charlotte LEPREVOST- LATIGRAT	
M Daniel CANU	